



## AUDIENCE AVEC LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL OISE

1<sup>ER</sup> JUIN 2015

Nous vous remercions d'avoir répondu favorablement à la demande d'audience formulée par l'Unsa éducation et de nous recevoir aujourd'hui. Notre démarche réaffirme notre volonté d'un travail concerté, dans le respect des prérogatives de chacun pour un service public d'éducation de qualité. Nos relations partenariales s'expriment dans différentes instances : réunions de secteur de fin d'année, groupe permanent, réunion de rentrée... Nous sommes attachés à ces différents moments d'échanges et espérons qu'ils vont perdurer. Si le dialogue a toujours été relativement facile avec les services de la DEJ, cela n'a pas toujours été le cas avec la Présidence précédente et avec la Direction des ressources humaines. Nous souhaitons profiter de cette rencontre pour vous exposer les difficultés auxquelles nous sommes confrontés et les points de vigilance qui demeurent. Malgré des avancées (la convention de partenariat par exemple), des points de désaccords persistent, des situations perdurent malgré nos rencontres et nos mises en garde.

**Le Président du Conseil Départemental se félicite de la mise en place du groupe permanent il y a pratiquement deux ans et souhaite que les échanges et la concertation entre services du département et représentants des établissements perdurent.**

Il y a tout d'abord l'ADRS et le refus de l'ancien Président de reconnaître le travail supplémentaire demandé aux personnels d'intendance des collèges, dont l'implication est indispensable au bon fonctionnement du dispositif. Nous réitérons notre demande, qui avait été soutenue par M. le Directeur de l'Éducation à l'époque, que ce travail soit rémunéré par le CD comme cela se fait dans d'autres départements, ou à défaut, effectué directement par le Conseil départemental.

**Malgré sa prise de fonction récente, Monsieur COURTIAL nous exprime qu'il a déjà été informé de ce dispositif. Il reconnaît parfaitement que la charge de travail repose aujourd'hui sur les équipes de gestion des EPLE. Il accepte le principe du « défraiement » pour la personne qui gère effectivement l'ADRS. Les services de la DEJ lui ont communiqué le coût que cela représente pour le Conseil Départemental 60 et il accepte sa prise en charge.**

Mais nous attirons particulièrement votre attention sur la gestion des agents techniques des collèges. La décentralisation a instauré une double hiérarchie sur ces personnels : une autorité hiérarchique exercée par vous, et une autorité fonctionnelle exercée par l'adjoint gestionnaire et le chef d'établissement. L'ancienne majorité a fait preuve de nombreuses maladresses qui ont pu créer des situations de friction et des tensions. Afin d'éviter de nouveaux impairs, il est indispensable de ne pas vouloir opposer les uns aux autres, de ne pas discréditer les uns vis-à-vis des autres et de comprendre les contraintes des établissements scolaires. En effet, les Collèges ne sont pas des services publics comme les autres : des usages particuliers, des contraintes particulières, un calendrier particulier... Ainsi, nous souhaitons que vos services, et notamment la direction des ressources humaines prennent conscience de ces spécificités. A de nombreuses reprises, des invitations et convocations aux formations sont envoyées directement aux agents, sans passer par les autorités fonctionnelles. Cela a pour conséquence de mettre en difficulté les établissements qui dès lors se trouvent dans l'impossibilité d'organiser les services des agents. Le directeur des ressources humaines a toujours refusé nos invitations au Groupe permanent.

« C'est du bon sens » répond Le Président du CD60 ! Il affirme vouloir travailler en concertation avec les représentants des collèges. Le directeur des ressources humaines a été remplacé. Il demandera à son successeur de participer désormais aux réunions du groupe permanent.

Nous en profitons pour vous demander de bien vouloir reprendre très rapidement les mobilités internes et les recrutements des agents. Les équipes s'inquiètent de ne pas voir les postes de leurs collègues au mouvement. Le barème des personnels a déjà été remis à plat et nous ne comprenons pas ce statu quo. De même, nous souhaitons que le Conseil départemental soit employeur des personnels CUI qui travaillent en établissement sur des missions décentralisées. En effet, vous comptabilisez ces personnels dans vos barèmes mais vous vous déchargez complètement des formalités de formations pourtant obligatoires. Or, en cas de recours prud'homal effectué par ces personnels, le collège est systématiquement condamné à payer des indemnités. Les personnels en CUI sur des missions décentralisées étant comptabilisés dans vos barèmes, nous vous demandons d'en être désormais employeur, à défaut, il ne faut plus les comptabiliser dedans.

Le Président va demander un état des lieux à ses services sur ce sujet. Aucune réponse ne pourra être apportée sans analyse approfondie de la situation.

Pour conclure, nous espérons que cette rencontre ne sera pas la dernière et que nous continuerons à entretenir des relations basées sur le respect, l'écoute et la confiance. Nous travaillons ensemble à la même fin : garantir un service public d'éducation de qualité afin d'assurer la réussite de tous les jeunes isariens.

Monsieur COURTIAL partage cette approche. Il confirme avoir rétabli les CDDC que la précédente majorité avait abandonné lors du vote du budget 2015. Il nous informe néanmoins qu'il hérite de ce qu'il qualifie des déséquilibres financiers. De fait, certains dispositifs comme Ordi60 seront prochainement audités.

